



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 17 Février à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 10 Février 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-1-09

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE SUR LE SITE DE PROUXET

REACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, et BOYER Serge

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame MAERTEN Marie Bernard, (donne pouvoir à Jean-Paul DELACHOUX), MERIEL Guy (donne pouvoir à Eric DELFARIEL)

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2023D7-5-1-09

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE SUR LE SITE DE PROUXET
REACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Président rappelle que le Bureau Communautaire du 23 mai 2022 a validé le plan de financement pour les travaux de la construction d'une recyclerie sur le site de la déchetterie de Prouxet à VALENCE D'AGEN, selon un montant prévisionnel de travaux.

Conformément aux instructions relatives aux modalités de gestion des subventions et compte tenu du plafond des aides, il convient aujourd'hui de réactualiser le plan de financement sur un montant d'opération s'élevant à 647 100 € HT qui avait été établi de façon prévisionnelle.

Le Président propose donc de réactualiser le plan de financement comme suit :

Montant des travaux : 647 100 € HT
(montant prévisionnel de base : 526 500 € HT)

Etat sollicité 30 % : 194 130 €
Région attribué 17 % : 89 703 €
Département attribué 10 % : 52 650 €
ADEME attribué 23 % : 122 100 €
Autofinancement : 188 517 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter le plan de financement comme cité ci-dessus,

- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait à Valence d'Agen, le 17 février 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de PERVILLE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Eric DELFARIEL

Jean Michel BAYLET

~~Certifié exécutoire~~

Reçu en Préfecture le

21.FEV.2023

Affiché sur le panneau des annonces légales le

21 FEV. 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

AR Préfecture

CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE SUR LE SITE DE PROUXET - REACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230217-
2023D_7_5_1_09-DE

Numéro d'acte : 2023D_7_5_1_09

Date de décision : 17/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions /
demandées)

Fichier acte : 2023D7-5-1-09-CONSTRUCTION D'UNE
RECYCLERIE SUR LE SITE DE PROUXET.
pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 21/02/2023 15:30:52

Date de réception de l'AR : 21/02/2023 15:41:17